



Elaboration du PLU de la commune de Brides les Bains (73)

Certifié conforme par le Maire et annexé à la délibération du
Conseil Municipal approuvant le PLU en date du :



2. PADD

PADD débattu le 28 Janvier 2013



Sommaire

- 1. Retrouver une dynamique démographique*
- 2. Maitriser le développement de l'urbanisation*
- 3. Répondre au besoin de développement (économie, équipements)*
- 4. Valoriser le cadre environnemental et paysager offert par le territoire*
- 5. Prévenir des risques, pollutions et nuisances*
- 6. Sensibiliser les habitants et usagers du territoire au développement durable*



ORIENTATION N°1 :
Retrouver une dynamique démographique

1. RETROUVER UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

Constats issus du diagnostic

2. PADD

DÉMOGRAPHIE :

Une population qui a du mal à augmenter

- Un niveau d'équipements (éducatif, sportif et culturel) et une offre commerciale comme un véritable atout dans l'attractivité de nouveaux habitants et le maintien de la population en place
- Effectivement, **venue régulière de jeunes sur le territoire**, mais peu de familles restent à terme...
- En contrepartie, **un vieillissement progressif** de la population issue de la vague migratoire de 50/70, avec une augmentation des ménages d'1 à 2 personnes

HABITAT :

Une offre en logements particulièrement intéressante mais qui ne répond pas à tous les besoins

- **Une mixité dans l'habitat en termes de statut des logements** avec un parc locatif et locatif aidé, et, **en termes de typologie** avec beaucoup de logements de petite taille, favorisant le commencement du parcours résidentiel des jeunes et le logement des saisonniers
 - ⇒ Du logement plus adapté à de l'habitat « temporaire »
- **Une diversification offerte par le parc d'habitat individuel**, mais occupé par les habitants issus de la vague migratoire de 50/70, soit attachés à leur logement, soit dont la typologie de logement ne convient pas en termes d'aspect ou de confort (notamment énergétique) aux acquéreurs potentiels
 - ⇒ Un manque de logements pour les familles avec enfants
- **Un coût du foncier et de l'immobilier en hausse, des potentialités de développement de logements permanents** en baisse liés à l'environnement touristique, qui favorisent la construction d'hébergement touristique plus rentables

LES ENJEUX

- ⇒ **Trouver un équilibre démographique en favorisant la venue régulière et le maintien des familles sur le territoire**
- ⇒ **Prendre en compte le vieillissement de la population qui s'accroîtra dans les années à venir**

1. RETROUVER UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

Objectifs retenus
pour le PADD

2. PADD

QUELLE POPULATION POUR DEMAIN, QUELS BESOINS EN LOGEMENTS ?

Retrouver une dynamique démographique

- ▶ Se baser sur l'installation de 100 à 150 habitants à l'horizon 2030, soit un besoin en logements permanents d'une soixantaine

Accueillir de nouveaux habitants mais maintenir également davantage de familles

- ▶ Diversifier l'offre en logements, notamment en termes de typologie, de taille et de statut pour à la fois favoriser le parcours résidentiel des jeunes et des anciens, mais aussi pour permettre aux familles de s'installer définitivement sur place
 - Envisager un équilibre entre typologie d'habitat sur les secteurs de développement les plus importants
 - Favoriser la diversification de la taille des terrains constructibles dans les opérations d'aménagement pour prendre en compte la hausse des prix et offrir la possibilité au plus grand nombre de s'installer

EVITER LA CONCURRENCE LIÉE AU CONTEXTE TOURISTIQUE

Maitriser les projets et le détournement des secteurs à des fins de lits touristiques au détriment de l'installation d'habitants permanents

- ▶ Utiliser le Droit de Prémption urbain pour maitriser davantage le foncier mais aussi les opérations de constructions par mise en place d'une gestion/gérance publique pour éviter un détournement d'usage à terme
- ▶ Jouer sur la réglementation des zones et la destination des constructions



ORIENTATION N° 2 :
Maitriser le développement de l'urbanisation

2. MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

Constats issus du diagnostic

2. PADD

PARC DE LOGEMENT EXISTANT

- **Peu de vacance dans les constructions existantes** et donc peu de « réserves potentielles » en logements
- **Un parc ancien important de logements** issu du développement thermal de la commune au siècle dernier mais une réhabilitation régulière de l'existant
- **De l'habitat permanent collectif créé sous l'initiative de la commune**, l'habitat collectif étant jusqu'à présent, plutôt réservé aux projets de logements à vocation touristique dans le cadre de projets privés
- **Un périmètre urbanisé déjà bien utilisé**, impliquant des extensions de l'urbanisation pour répondre aux besoins

CONFIGURATION DU TERRITOIRE

- **Un territoire très contraint en termes de développement** : relief et dénivelés, risques naturels...
- **Un bourg principal**, mais aussi **un hameau intéressant à développer, Fontaine**, par son positionnement proche du bourg, sa desserte par les réseaux et la diversification de l'habitat qui s'est développée ces dernières années

CONSOMMATION D'ESPACE SUR 2005-2015

- Ces 10 dernières années, une consommation de l'ordre de 1000 m² par logement individuel, de 400 m² pour de l'habitat groupé et 200 m² pour du collectif, avec une répartition équilibrée entre typologie.
- Une quinzaine de logements permanents créés dans du bâti existant (par changement de destination ou transformation de maisons anciennes)

LES ENJEUX

- ⇒ **Sans doute des déficiences de beaucoup de logements existants en termes d'habitabilité** (confort général, performances énergétiques, accessibilité...) qui ont fait l'objet régulièrement de projet de réhabilitation ou d'amélioration
- ⇒ **Des réflexions à avoir sur la consommation et la rentabilité de l'espace**

2. MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

Objectifs retenus
pour le PADD

2. PADD

MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT

Favoriser l'utilisation du bâti existant

- ▶ Rendre le patrimoine existant plus attractif pour de l'habitat permanent en favorisant les possibilités d'évolution du bâti et en permettant la mise en place de moyen d'utilisation d'énergie renouvelable ou de mise en œuvre de matériaux favorisant la maîtrise énergétique des bâtiments

Déterminer un potentiel constructif cohérent

- ▶ Bien évaluer le potentiel constructible en adéquation avec les besoins en logements (principaux + secondaires + locations touristiques) ; ce potentiel constructible est estimé à environ 3,1 ha
- ▶ Cibler le développement sur les zones suffisamment desservies, en donnant la priorité **aux secteurs du bourg** offrant l'essentiel des équipements et services, et, **au hameau de Fontaine**, proche du centre bourg, facilement accessible et qui a déjà fait l'objet de diversification de l'habitat

FIXER DES OBJECTIFS DE MODÉRATION DE CONSOMMATION D'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

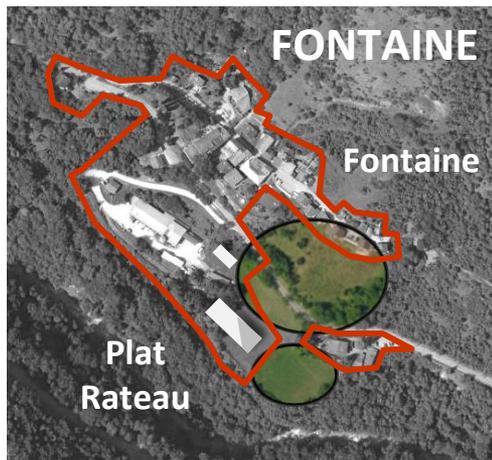
Inciter à la création de logements de typologie alternative au tout individuel ; réduire la consommation d'espace

- ▶ Inciter à construire sur des tènements fonciers plus petits : de 400 à 600 m² / logement pour chaque construction individuelle ; de 300 à 400 m² pour de l'habitat de type groupé / intermédiaire
- ▶ Diversifier l'offre , y compris par des logements collectifs, sur l'ensemble des secteurs de développement ; tendre vers un minimum de 20 % de logements collectifs en création
- ▶ Limiter le nombre de logements de type individuel sur les principales zones de développement

2. MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

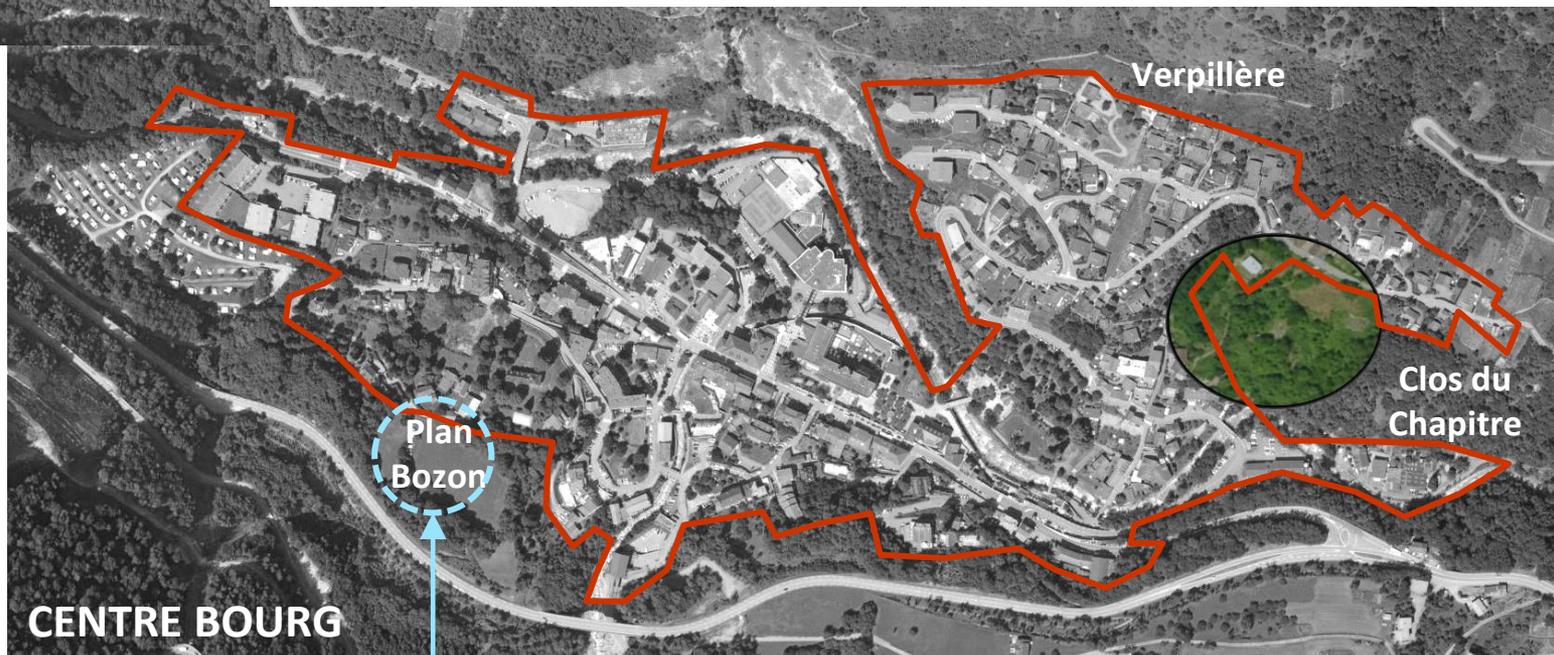
Objectifs retenus
pour le PADD

2. PADD



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DANS LE PÉRIMÈTRE URBANISÉ OU À SA PÉRIPHÉRIE IMMÉDIATE

CADRER LES 3 SECTEURS PRINCIPAUX D'URBANISATION PAR DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION, PRENANT EN COMPTE LES DÉNIVELÉS ET LA DESSERTE PAR LES RÉSEAUX ET LA VOIRIE, EN VUE D'UNE MEILLEURE OPTIMISATION DE L'ESPACE (CLOS DU CHAPÎTRE, PLAT RATEAU ET FONTAINE)



SECTEUR PLAN BOZON : alternative du développement à étudier au moment de l'analyse à 9 ans des résultats de l'application du PLU (Art. L153-27 du Code de l'urbanisme)



ORIENTATION N° 3 :
***Répondre aux besoins de développement en matière
d'économie et d'équipements***

3. RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉVELOPPEMENT

Constats issus du diagnostic

2. PADD

LES BESOINS EN SERVICES ET ÉQUIPEMENTS ET LITS TOURISTIQUES

- **Un niveau de services, équipements et commerces intéressants** qui répond à la fois aux besoins et à l'attraction des habitants, des curistes et des visiteurs
- **Des équipements et services particuliers** : piscine, tennis, Grand Spa des Alpes, casino, mais aussi télécabine de l'Olympe qui permet d'accéder rapidement aux pistes d'un domaine skiable prestigieux qui sont un atout supplémentaire autant pour les habitants permanents que pour les visiteurs
- Mais, **une animation et une offre en services déséquilibrées** en fonction des saisons avec un manque notamment en période hivernale pour l'après ski
- Une attraction certaine du territoire pour les curistes avec un **positionnement leader des thermes** au niveau national pour l'amaigrissement, et une **offre en hébergements à des prix plus accessibles** qu'en station pour les vacanciers
- Une dynamique touristique en matière d'hébergements hôteliers à préserver et développer
- Un territoire qui reste contraint avec un **foncier disponible rare**



LES ENJEUX

- ⇒ **Des besoins communs mais aussi variés** entre les habitants permanents, saisonniers, curistes et vacanciers en période hivernale
- ⇒ **Un dynamisme à renforcer sur la période hivernale** à la fois pour la vie de tous les jours des habitants mais aussi pour l'attraction des touristes et skieurs en hiver, et leur fidélisation
- ⇒ **Un besoin d'anticiper sur le développement mais aussi sur la polyvalence et l'évolution des équipements existant et à venir, au vu du territoire contraint**
- ⇒ **Une dynamique touristique à renforcer en matière de lits**

3. RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉVELOPPEMENT

Constats issus du diagnostic

2. PADD

ET LES DÉPLACEMENTS ?

- Globalement, des **pôles générateurs essentiellement concentrés en centre bourg** (hébergement, commerces, équipements, télécabine de l'Olympe) et un bon maillage du territoire entre équipements / services et commerces / zones d'habitat ou d'hébergement
- Toutefois, une **place accordée aux voitures plus importante que celle liée à la qualité des espaces piétonniers** (à l'encontre de l'incitation à marcher demandée aux curistes et des déplacements à pieds relativement spontanés sur le bourg) et un tronçon particulièrement chargé au niveau de la place du centenaire, lieu central très fréquenté des piétons
- Une **offre en stationnement proche de la saturation** à certaines heures en période estivale
- Des **dénivelés qui contraignent les déplacements doux** (notamment, montée de l'Olympe pour desservir la télécabine)



LES ENJEUX

- ⇒ Une nécessité de **requalifier les espaces publics et de redonner de l'espace aux piétons** sur la traversée du village et la place du centenaire, support aux commerces et équipements et axe vitrine de la commune
- ⇒ **Une offre plus importante ou une réorganisation** à prévoir des stationnements
- ⇒ Une amélioration à apporter à la **montée de l'Olympe** (du point de vue fonctionnel et qualitatif)

De manière générale, des enjeux liés autant à l'amélioration du cadre de vie des habitants et visiteurs qu'à l'image de la commune et à la promotion de la station

3. RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉVELOPPEMENT

Objectifs retenus
pour le PADD

2. PADD

RÉPONDRE AUX BESOINS EN TERMES DE COMMERCES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES ; DEVANCER LES BESOINS À LONG TERME AU REGARD DU TERRITOIRE CONTRAINT EN TERMES D'ESPACE

Renforcer l'offre en commerce, en équipements et en lieu d'animation, préserver la vocation hôtelière et devancer le développement en lits touristiques

- ▶ Permettre le maintien des commerces de proximité et favoriser l'implantation de nouveaux pour répondre aux besoins locaux et touristiques
- ▶ Maintenir à minima la vocation hôtelière des structures en place ; prendre en compte la création de lits dans le bâti existant comme par le biais de nouvelles constructions à hauteur maximum de 550 lits
- ▶ Créer un équipement structurant, polyvalent répondant à la fois aux besoins d'animation culturelle, sportive et sociale actuels des différentes population de Brides : habitants permanents, vacanciers sur la période hivernale , curistes (programme s'appuyant sur une concertation auprès des acteurs locaux : élus et personnels de Brides ou communes voisines, d'associations, de l'office du tourisme, des commerçants et hôteliers)
- ▶ Devancer les besoins en prévoyant des réserves foncières suffisantes et en utilisant le droit de préemption

Favoriser la polyvalence et l'évolution des équipements

- ▶ Envisager dans les futurs équipements, dans la mesure du possible, une reconversion ultérieure pour s'adapter à l'évolution des besoins

Développer les communications numériques, essentielles dans le développement économique et pour le confort des habitants

- ▶ Utiliser le futur site internet propre à la commune comme outil de communication entre la collectivité, les habitants et usagers, les structures économiques en place
- ▶ Prévoir des fourreaux pour le passage de la fibre optique dans le cadre des travaux liés au projet de requalification urbaine

Améliorer l'offre en stationnement

- ▶ Renforcer l'offre en stationnement par des aménagements notamment sur l'axe Briand/Machet, en complément de ceux apportés par le projet d'atelier et garages municipaux sur le site de Beauséjour
- ▶ Améliorer la signalétique entre poches de stationnement et pôles d'animation

3. RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉVELOPPEMENT

Objectifs retenus
pour le PADD

2. PADD

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE BOURG ET LUI RENDRE SON IMAGE DE VILLAGE

Valoriser la traversée du bourg sur l'axe Briand / Machet, support à l'ensemble des équipements, services et commerces

- ▶ Transformer un axe de transit en axe villageois, en favorisant le report de la circulation de transit sur la RD915 par :
 - L'optimisation de l'entrée Est sur le territoire pour desservir notamment La Verpillère et la Saulce (utilisant l'information comme la signalétique depuis RD915, les moyens de communication touristiques et/ou sur les hébergements...)
 - Des aménagements incitatifs limitant notamment la vitesse sur l'axe Briand/ Machet : réduction du gabarit de la voie, aménagement d'îlots centraux réalisés en entrée Ouest, plateau surélevé en zone 30 dans l'axe de la place du Centenaire
- ▶ Limiter la circulation au niveau de la place du centenaire :
 - Favoriser les poches de stationnement en entrées de village (sur l'Ouest, sur la Dova ; sur l'Est, à proximité du carrefour Fontanet ; plus globalement sur l'axe Briand / Machet, par une réorganisation de la voirie)
 - Envisager une autre alternative à la desserte du secteur que la rue des Thermes (en dehors des pompiers), par la rue du Chanoine Joly
- ▶ Consacrer plus de place aux piétons, avec des aménagements plus sécurisés et de qualité, et rendre le village, ses services et espaces de détente accessibles à tous, y compris aux personnes ayant des difficultés à se déplacer
 - Par la requalification globale des espaces piétonniers sur l'axe Briand / Machet et des promenades
 - Par le traitement particulier de la Place du Centenaire, se prolongeant sur l'axe Briand/ Machet par un plateau piétonnier
 - Par un réaménagement de la montée de l'Olympe depuis la place du Centenaire jusqu'au télécabine

3. RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉVELOPPEMENT

Objectifs retenus pour le PADD

2. PADD

BRIDES LES BAINS - SAVOIE
RENOUVELLEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE



UNE REQUALIFICATION GLOBALE DES ESPACES PUBLICS



Un programme de travaux prévus en plusieurs tranches

► De court à moyen terme :

- 1. Entrée Ouest du village, rue Aristide Briand (déjà réalisé)
- 2. Entrée Est du village, rue Emile Machet
- 3. Réaménagement des places de l'église et de la mairie

► A plus long terme :

- Montée de l'Olympe
- Promenade des Dorons

3. RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉVELOPPEMENT

Objectifs retenus
pour le PADD

2. PADD

PROMOUVOIR LA STATION

Renforcer l'attraction de la station et fidéliser le visiteur

- ▶ Par la requalification globale des espaces publics qui permettra :
 - de rendre l'ensemble des espaces publics, équipements, services et commerces accessibles à tous et sécurisés
 - de promouvoir les structures économiques en place par la valorisation de l'axe vitrine Briand / Machet : commerces, hébergements, structures de loisirs...
 - de donner globalement une image valorisante de la commune,
- ▶ Par un nouvel équipement, polyvalent, offrant des animations supplémentaires permanentes et des possibilités d'accueil d'événements plus ponctuels, culturels ou sportifs



Favoriser la fréquentation de tous les pôles d'animation de la commune par des parcours requalifiés

- ▶ Promenade des Dorons entre Dova et établissement thermal, avec une partie en belvédère sur le Doron de Bozel et la reprise des cheminements piétonniers dans le Parc Thermal entre l'établissement thermal et la buvette de la source

Promouvoir la station depuis l'extérieur

- ▶ Favoriser l'ouverture aux manifestations extérieures, de toutes sortes, publiques ou privées, sources de recettes pour la collectivité et les structures économiques en place, et, d'animation supplémentaire pour les habitants, curistes et vacanciers



ORIENTATION N° 4 :
Valoriser le cadre environnemental et paysager offert
par le territoire

4. VALORISER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER OFFERT PAR LE TERRITOIRE

Constats issus du diagnostic

2. PADD

LE PAYSAGE « NATUREL »

- **Une mixité de micro-paysages** liée à l'orientation des versants, à la présence de l'eau, à la nature des sols et à l'occupation qui en est faite : boisements, vignes, vergers, prairies...
- **Un versant ensoleillé**, autrefois occupé par la vigne, traversé par des sentiers pédestres importants pour l'activité touristique, mais qui se ferme aujourd'hui par des friches, et, demain, par des boisements.

UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE RECONNUE

- **Une mosaïque de milieux très divers**, liée aux expositions contrastées, à leur localisation en promontoire ou encaissée, à la présence de l'eau, notamment le long des Dorons ou au contraire un versant caractéristique des milieux secs et liée aux pratiques agricoles.
- **Des milieux écologiques remarquables, répertoriés** en ZNIEFF de type 1 pour le « bois de Champion » et « le versant adret de Salins à Brides », lui-même en partie dans le périmètre Natura 2000, en site classé pour le bois de Cythère.
- **Une déprise agricole** qui conduit à l'évolution climacite du versant vers la forêt et donc à amoindrir cette biodiversité.



LES ENJEUX

- ⇒ Une attention particulière à avoir sur le paysage naturel comme urbain du fait du caractère thermal et touristique : un **rôle dans l'économie locale en plus de la qualité du cadre de vie offert aux habitants et visiteurs**
- ⇒ Des **milieux intéressants en termes de diversité écologique et paysagère**, propice à la promenade, mais qui sont **en cours de fragilisation du fait de l'agriculture en déclin**

4. VALORISER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER OFFERT PAR LE TERRITOIRE

Constats issus du diagnostic

2. PADD

LE PAYSAGE URBAIN

- Un positionnement du bourg en fond de vallée, peu visible en vue lointaine, avec quelques points d'appel rappelant la vocation touristique et thermale de Brides

- **L'urbanisation principale regroupée au niveau du bourg :**

- rive gauche du Doron de Bozel, **représentatif de la ville thermale** (caractère architectural des constructions et leur usage varié), s'étendant sur l'amont avec des constructions plus récentes d'intégration variable

- rive droite, plus exposée des vues, avec le secteur de la Verpillère / Quatre maisons, constitué essentiellement de **quartiers résidentiels**, (part importante de maisons individuelles banalisant le paysage)

- **Un hameau d'importance : Fontaine**, qui a connu un développement ces dernières années avec une diversification de l'habitat,

- **Un écart : La Saulce**, hameau excentré et préservé constitué essentiellement de constructions anciennes

- Globalement une part du végétal importante dans les espaces urbanisés avec des espaces verts de qualité



LES ENJEUX

⇒ **Des espaces urbanisés spécifiques** (la station thermale et sa connotation urbaine, les secteurs d'extension du versant Nord à vocation résidentielle, des hameaux excentrés avec leur noyau villageois ancien caractéristique), avec des **impacts différents liés à leur implantation**, leur environnement proche, et les dénivelés : à prendre en compte dans les projets de développement

4. VALORISER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER OFFERT PAR LE TERRITOIRE

Objectifs retenus
pour le PADD

2. PADD

VALORISER LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN DE BRIDES, UN ÉLÉMENT CONSTITUTIF DE LA PROMOTION DE LA STATION THERMALE ET TOURISTIQUE

Entretenir le versant adret, garant de l'ouverture du paysage et de la biodiversité écologique offert par le territoire

- ▶ Par une politique d'entretien des sentiers pédestres, de leurs balisages, avec une continuité avec les communes voisines
- ▶ Par une politique volontariste de maintien ou de restauration des milieux ouverts sur le versant

Valoriser les espaces urbanisés du centre-bourg

- ▶ Requalifier globalement les espaces publics et les promenades, avec une homogénéisation des matériaux, du mobilier urbain, de l'éclairage, etc...,
- ▶ Etablir un Règlement Local de Publicité (RLP) (au titre des l'articles L.581-1 à L.581-45 du code de l'environnement issus de la loi du 29 Décembre 1979) pour cadrer la publicité sur la commune et limiter les nuisances visuelles
- ▶ Continuer à faire rentrer les éléments naturels en ville et maintenir les parcs : mettre notamment en scène les Dorons sur les parties urbanisées (promenades des Dorons, montée de l'Olympe, Place du Centenaire sur le Doron des Allues)
- ▶ Améliorer la lisibilité des différents secteurs par un meilleur repérage des espaces identitaires (aménagement particulier des places du Centenaire et de l'Eglise)
- ▶ Prendre en compte le caractère typique des constructions et maintenir les perspectives intéressantes sur les bâtiments les plus caractéristiques

4. VALORISER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER OFFERT PAR LE TERRITOIRE

Objectifs retenus
pour le PADD

2. PADD

VEILLER À L'INSERTION DES FUTURES CONSTRUCTIONS ET DES QUARTIERS D'EXTENSION DANS LE PAYSAGE ACTUEL

Prendre en compte le contexte environnant et le relief

- ▶ Veiller à l'exposition dans le choix des zones d'urbanisation
- ▶ Utiliser les lignes du paysage (naturelles : haies boisements, ruisseaux...) et du relief pour définir les limites d'urbanisation
- ▶ Prévoir des zones d'extension proportionnées aux périmètres bâtis existants
- ▶ Prendre en compte le contexte bâti : typologie des constructions environnantes, leur gabarit et leur implantation notamment par rapport à la pente
- ▶ Veiller à maintenir les espaces libres ouverts, notamment en évitant l'implantation de haies continues et mono-spécifiques

Cadrer les projets d'urbanisation par des orientations d'aménagement et de programmation

- ▶ Par rapport à leur desserte, de manière à ce quelle soit la mieux intégrée dans la pente, en réduisant au mieux les mouvements de terrain
- ▶ Pour l'orientation des constructions à envisager par rapport à l'exposition des secteurs de développement
- ▶ Par un règlement adapté qui prenne à la fois en compte la spécificité des secteurs et la typologie des constructions, mais, qui, parallèlement, veille à ne pas pénaliser l'innovation architecturale et la mise en œuvre de techniques performantes en termes énergétiques



ORIENTATION N° 5 :
Prévenir des risques, pollutions et nuisances

5. PRÉVENIR DES RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES

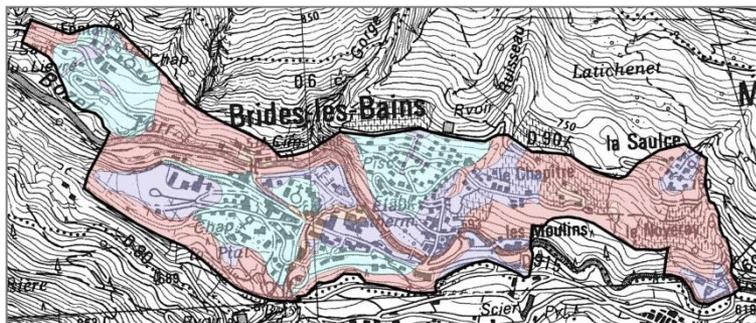
Constats issus du diagnostic

2. PADD

LES RISQUES NATURELS

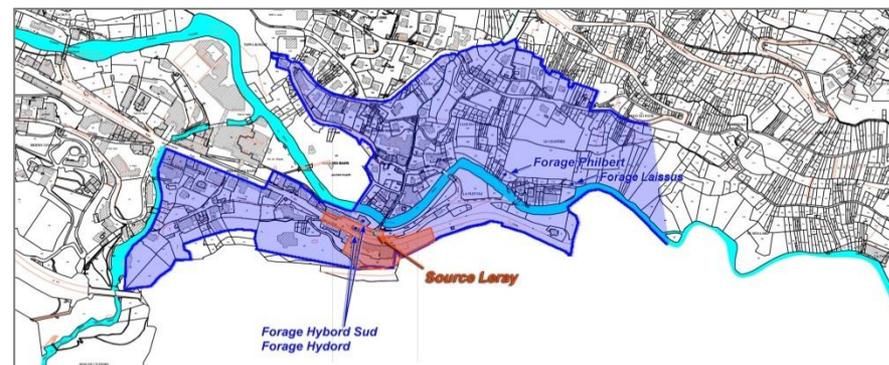
- Zones non constructibles
- Zones dans lesquelles le bâti est limité à l'existant
- Zones constructibles avec mise en œuvre de prescriptions
- Zones constructibles protégées par des ouvrages de protection ou faisant l'objet de recommandations

- Différents risques identifiés (PPRn), d'inondation, de glissement de terrain et de chutes de blocs, impactant à divers degrés l'ensemble du territoire communal.



LES EAUX SOUTERRAINES

La qualité des eaux souterraines : la commune possède sur son territoire deux forages et une source d'eaux thermales situés en milieu urbanisé, qui par nature peut présenter des risques de pollution.



LES EAUX SUPERFICIELLES

Un contrat de rivière (de l'Isère) incluant l'ensemble de son bassin versant. Un enjeu majeur pour la commune de Brides relatif à la qualité du Doron de Bozel où se pratiquent les sports d'eaux vives. Un diagnostic du contrat rivière qui a révélé « des mauvaises pratiques en matière de gestion des déchets effluents » de la part d'un certain nombre d'activités très diverses, dont les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

LES ENJEUX

- ⇒ Un potentiel urbanisable très limité du fait des risques naturels
- ⇒ Un attention particulière à mener pour ne pas fragiliser davantage les terrains concernés ou environnants. (gestion des eaux pluviales en cas d'urbanisation future, vis-à-vis des risques de glissement notamment)
- ⇒ Inciter à améliorer la qualité des eaux superficielles, et protéger les eaux souterraines

5. PRÉVENIR DES RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES

Objectifs retenus
pour le PADD

2. PADD

PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

- ▶ Mise en œuvre des travaux de sécurisation du Doron des Allues dans la traversée de Brides, complété par des aménagements sécuritaires sur la commune des Allues
- ▶ Intégration des nouvelles règles de prévention sismique dans les projets publics

MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LE RISQUE DE POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX

- ▶ Prise en compte du périmètre sanitaire des ouvrages de captage des eaux minérales par une attention particulière à porter aux travaux et aménagements envisagés
- ▶ Inciter les professionnels à gérer leurs déchets effluents conformément aux préconisations du Contrat Rivière Isère



ORIENTATION N° 6 :
Sensibiliser habitants, visiteurs et usagers du
territoire au développement durable

6. SENSIBILISER HABITANTS, VISITEURS ET USAGERS DU TERRITOIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Constats issus du diagnostic

2. PADD

- Des ressources en eau limitées à l'échelle intercommunale, même si Brides possède des droits d'eau théoriquement suffisants pour ses besoins actuels et futurs
- Un territoire encaissé où l'ensoleillement est limité sur certains secteurs, et où la consommation énergétique pourrait s'avérer importante
- Des déplacements piétons relativement spontanés mais également une place de la voiture importante, liée notamment aux dénivelés



LES ENJEUX

⇒ Autant pour des questions écologiques qu'économiques, à l'échelle de la collectivité comme du particulier....

6. SENSIBILISER HABITANTS, VISITEURS ET USAGERS DU TERRITOIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs retenus
pour le PADD

2. PADD

SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Donner l'exemple, par l'effort que la collectivité fera en la matière, et notamment :

- ▶ L'entretien des espaces ouverts pour le maintien de la biodiversité sur le versant Sud
- ▶ L'usage économe de l'eau en limitant l'utilisation et les débits des fontaines (avec explication au public)
- ▶ L'utilisation de matériaux et de techniques rendant les constructions moins consommatrices énergétiquement, le premier exemple étant donné par le centre technique municipal de type « basse consommation »
- ▶ La mise en place de techniques de récupération d'eau lorsque c'est possible

Inciter le particulier ou le privé à des projets de qualité

- ▶ Par le choix de secteurs de développement au plus proche des services et équipements , par la requalification globale des promenades et espaces publics , par le maintien ou la création de nouveaux cheminements sécurisés et par le développement des transports en commun afin d'inciter à l'utilisation des modes doux de déplacement
- ▶ Par un règlement ne contraignant pas la mise en œuvre des techniques de performance énergétique et de récupération d'eau lorsque c'est possible
- ▶ Par un règlement sur l'utilisation de la végétation dans les zones d'urbanisation future (haies diversifiées discontinues), par l'interdiction de certaines plantations (plantes invasives) en les nommant précisément